

Révision 1.0 applicable au 01/05/2024.

## 1. PRESENTATION

BuildingPoint France Sud est une filiale de la société Geomesure, organisme de formation dont le siège est situé au 560 rue Henri FARMAN, 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS.

Geomesure développe, propose et dispense des formations, en présentiel et en distanciel, qui ont pour objectif d'accompagner ses Clients dans l'utilisation et la maîtrise de ses solutions.

## 2. COMMANDE DES FORMATIONS

Le Client peut commander à Geomesure ou à ses filiales des prestations de formations professionnelles.

Ces formations sont réalisées par Geomesure selon ses disponibilités et à son tarif en vigueur au jour de la commande de la formation. En cas de formation en présentiel, le tarif inclut les frais induits par le déplacement et séjour des formateurs.

L'inscription à une formation doit faire l'objet d'une commande écrite. Elle peut être formalisée au moyen d'un devis ou d'un bon de commande sur papier à en-tête du client, accompagné d'une acceptation des présentes Conditions Générales. La commande doit être acceptée par Geomesure. Geomesure se réserve en effet la possibilité de refuser un bon de commande pour motif légitime, en particulier s'il s'agit d'une commande spontanée du Client et que les conditions de la commande n'ont pas été préalablement définies entre les parties.

Pour chaque prestation de formation, une confirmation de formation est envoyée par adresse e-mail au référent de la formation, c'est-à-dire au contact centralisant l'organisation de la formation. Il contient un questionnaire de prérequis que le référent s'engage à compléter en amont de la formation afin de transmettre :

Les dates de formation validées avec le formateur.

- Les nom, prénom, fonction et adresse e-mail du/des personnes physiques participantes, ci-après les « Participants ».
- Les informations justifiant des prérequis permettant l'accès à la formation.
- Les coordonnées précises de l'entreprise.
- Le destinataire de la facture et ses coordonnées.

Une convocation nominative est ensuite adressée aux participants renseignés par le référent avant le début de la session, aux adresses e-mail des Participants indiquées par le référent.

## 3. CONTENU DES FORMATIONS

Geomesure propose à ses Clients des formations standards, consultables dans son catalogue de formation à l'adresse suivante : <https://www.buildingpointfrance.fr/nos-services/formation/>

Geomesure peut aussi construire avec le Client une formation personnalisée, après avoir échangé avec le Client sur ses attentes.

Le programme de formation est joint à la confirmation de formation envoyée par adresse e-mail au référent de la formation, pour valider le contenu de la formation. Ce dernier peut être ajusté si le client en fait la demande au formateur de Geomesure, avant le début de la formation et si la durée de formation est suffisante pour aborder les points cités.

## 4. PAIEMENT DES FORMATIONS

### 4.1. Financement par l'entreprise

Pour les formations inter-entreprises ou intra-entreprises, le paiement de l'intégralité de la formation se fait, au plus tard, la veille du démarrage de la formation. Cette règle s'applique, excepté si le client indique une autre condition de paiement au moment de la commande.

Sans ce paiement, l'organisation de la formation ne peut être garantie.

Après la réalisation de la formation, le client reçoit une facture pour le montant intégral.

### 4.2. Prise en charge OPCO

Si le client envisage une subrogation de paiement à son OPérateur de COmpétences (OPCO) pour le financement de sa formation, il doit en faire la demande et fournir une confirmation de prise en charge financière avant le premier jour de la formation. Dans ce contexte, le paiement intégral n'est pas requis.

Si à la date de commencement de la formation, la confirmation de prise en charge par l'OPCO n'a pas été reçue par la société Geomesure ou que l'OPCO a refusé la prise en charge, le Client est redevable de l'intégralité des frais de formation.

Après la réalisation de la formation, le Client et/ou l'OPCO reçoivent une facture pour le montant qui leur est dû.

### 4.3. Prise en charge France Travail

Tout financement intégral par France Travail doit faire l'objet d'une confirmation de prise en charge financière avant la date de formation envisagée. Sans confirmation de la prise en charge par France Travail, les dates de formation ne sont pas validées et peuvent être reportées si l'accord survient après la date supposée du démarrage de la formation.

Après la réalisation de la formation, France Travail reçoit une facture pour le montant intégral.

## 5. SUIVI DE LA FORMATION

Pour chaque prestation de formation, une convocation nominative est adressée au Participant avant le début de la session. La convocation est expédiée à l'adresse e-mail du Participant indiquée dans le questionnaire de prérequis. S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

A l'issue de la session de formation, les documents post-formation (feuille de présence, attestation, certificat, facture) sont adressés au Client ou à l'OPCO. Geomesure ne sera pas tenue responsable de toute omission, inexactitude ou erreur contenue dans ce certificat résultant notamment de tout renseignement incomplet ou inexact fourni par le Client

## 6. MODALITES D'ANNULATION

### 6.1. Annulation à l'initiative de Geomesure

Geomesure se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle en informe le Client dans les plus brefs délais. Geomesure reporte alors la session à une date ultérieure convenue avec le Client ou rembourse intégralement le Client des sommes éventuellement déjà perçues. Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### 6.2. Annulation à l'initiative du Client

Si le Client décide d'annuler ou de reporter une session de formation, les conditions suivantes s'appliquent, en fonction du délai de préavis donné à Geomesure par écrit :

- Une annulation ou un report communiqué à Geomesure au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session n'entraîne aucun frais.
- Si l'annulation ou le report est effectué entre 10 et 5 jours ouvrés avant la session, Geomesure facture au Client une indemnité fixe de 30% du montant total de la formation.
- Un préavis d'annulation ou de report donné entre 5 et 2 jours ouvrés avant la session entraîne une facturation au Client d'une indemnité fixe de 50% du coût de la formation.
- Toute annulation ou tout report signalé moins de 2 jours ouvrés avant le début de la session est soumis à une indemnité de 100% du montant de la formation, facturée au Client par Geomesure.
- L'absence, partielle ou totale, d'un ou de plusieurs participants à une session de formation est considérée comme une annulation de dernière minute et sera facturée en conséquence. La même règle s'applique aux participants ne répondant pas aux prérequis pour participer à la formation.

### 6.3. Remplacement de Participant

Toute modification de l'identité des Participants à la session de formation doit être communiquée à Geomesure dans un délai de 5 jours ouvrés avant la date de session de la formation. Ce délai est nécessaire pour s'assurer que le nouveau Participant dispose des prérequis demandés. A défaut du respect de ce délai, la demande de modification sera considérée comme une annulation au sens de l'article « Annulation à l'initiative du Client ».

## 7. CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Geomesure à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal compétent.

## 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE SUR LES SUPPORTS

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique, etc), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de Geomesure. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations. Il se porte fort du respect des présentes par les Participants dont il fait bénéficier des formations.

## 9. COMMUNICATION - DROIT A L'IMAGE

Le Client accepte que son image puisse être utilisée par Geomesure à des fins de promotions commerciales (brochure, affiches, plaquettes, etc).

Le Client peut à tout moment manifester à Geomesure sa volonté que cette dernière n'utilise pas son image à des fins commerciales.

## 10. PARTICIPANT EN SITUATION DE HANDICAP

Geomesure est engagé dans une démarche pour permettre l'accès à ses formations pour les personnes en situation de handicap. Par cette démarche, Geomesure met en œuvre, en fonction des besoins des personnes accueillies, des adaptations organisationnelles et matérielles.

Pour les formations réalisées chez le Client, celui-ci s'engage à vérifier que les lieux de formation sont strictement conformes aux obligations légales en matière d'accessibilité. Geomesure ne pourra être tenu responsable en cas de défaut.

## 11. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), la société Geomesure, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses Clients. Les informations communiquées par le Client à la société Geomesure sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client et/ou le Participant, dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles les concernant.

Les engagements pris par la société Geomesure sont énumérés dans le document Politique de Confidentialité, accessible sur son site internet à l'adresse suivante :

<https://www.buildingpointfrance.fr/>

## 12. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment ses propres Conditions Générales d'Achat qui serait opposable au prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Date, signature et cachet :